



La Celle Saint-Cloud

2025.54

République Française

Département des Yvelines

78170

DECISION MUNICIPALE N°

SIGNATURE DU CONTRAT DE CESSIION DES DROITS DE REPRESENTATION SPECTACLE TOUR DE VERNE PAR LA COMPAGNIE LES PASSEURS DU MONDE

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande publique, notamment l'article R.2123-1,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020.02.01, en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

Considérant les orientations de la ville de La Celle Saint-Cloud dans le domaine de la politique culturelle,

Considérant la nécessité de proposer pour le spectacle Tour de Verne qui se déroulera le mercredi 19 novembre 2025 à 10h et 15h.

Considérant qu'il est nécessaire de signer des contrats de cession des droits de représentation pour ce spectacle.

DÉCIDE

Article 1 :

De signer le contrat de cession des droits de représentation avec la Compagnie Les passeurs du monde, sise 76 rue de la plaine des bouchers 67100 Strasbourg, pour le spectacle Tour de Verne et représentée par Joël BEYLER en qualité de gérant.

Article 2 :

Le montant de la dépense s'élèvera à 1895,73 € HT soit 2000 € TTC. Le règlement des dépenses s'effectuera conformément aux dispositions du contrat.

Article 3 :

Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal

Article 4 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, publiée conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à madame la Trésorière Principale de La Celle Saint-Cloud.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 27 octobre 2025.

Pour le Maire empêché,



Richard LEJEUNE
Adjoint au Maire

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20251028-2025-54-AR
Date de réception préfecture : 28/10/2025